

« Spéciale consommation »

Vie professionnelle, vie privée : quand les contrats posent problème !

Chronique établie en partenariat avec la C.L.C.V. (Association Consommation Logement et Cadre de Vie)

De plus en plus de collègues, en désespoir de cause, se tournent vers l'autonome pour des problèmes de « consommation ». Face à des pratiques abusives, ils se trouvent bien souvent désarmés.

Dans le domaine privé :

- abonnement téléphonique, internet, chaînes de TV payantes, périodiques...
- contrat avec un prestataire de service (fournisseur d'énergie, contrat d'entretien,...)
- carte de consommation grandes surfaces, organismes bancaires, cartes crédits revolving...
- assurance ou options d'assurances,
- révocations de prélèvements automatiques.

Qui d'entre nous n'a pas été sollicité lors d'un achat, lors d'un appel téléphonique de tel organisme, parfois même de son assurance pour se voir proposer un contrat ou une option supplémentaire à un contrat déjà existant, sans avoir le temps de mesurer ce que cela représentait et les conséquences à moyen ou long terme.

Dans les établissements :

- inscription annuaires téléphoniques ou électroniques,
- contrat d'entretien du matériel de l'établissement (photocopieur, machine à affranchir...)
- contrat avec un prestataire de service.

Lorsque les collègues s'aperçoivent qu'ils ont été abusés ou se sont trompés, il leur est généralement très compliqué de mettre un terme à un contrat qui se reconduit automatiquement.

Comment y mettre fin ?

1°) Rechercher la date de renouvellement du contrat : bien souvent le 1^{er} janvier (assurances, crédit revolving, contrats d'entretien...)

2°) **Tout contrat ou options peut être dénoncé par lettre recommandée avec accusé réception.**

L'Autonome Grand Ouest peut proposer un Conseil Juridique auprès de ses avocats pour aider les collègues dans leurs démarches.

S'il n'est pas dans le rôle de l'Autonome Grand Ouest de traiter ce type de litiges à titre privé, **nous serons toujours à la disposition de nos collègues pour les conseiller dans leurs démarches et les aider à retrouver leur sérénité.**

L'Autonome Grand Ouest a permis d'aider un certain nombre d'établissements qui avaient été abusés par des inscriptions payantes sur des annuaires électroniques.

Pour éviter ce genre de problème à nos adhérents, nous vous rappelons que l'adhésion à l'Autonome Grand Ouest n'est pas reconductible, elle est et restera annuelle.

Une question, un conseil, contactez l'Autonome Grand Ouest

23 rue Louis Gain 49100 ANGERS

tél : 02.41.88.75.55 ou portable : 06.48.20.15.41 24/24 7/7

par mail : autonome-grandouest@orange.fr ou sur le site Internet : <http://www.autonome-grandouest.fr>

Solidairement faisons que demain soit un jour serein

Adhérez si vous ne l'avez pas encore fait !

sur le site - par retour du bulletin joint

